



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2022

Décision n° 03/2022

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2020, visée par le Contrôle de légalité le 16 juin 2020, portant sur les délégations consenties au Maire concernant l'instruction des demandes d'aides sociales et leur versement,
- Considérant les demandes d'aides déposées en Mairie

DECIDE

ARTICLE 1 : d'informer le Conseil Municipal que les dépenses d'aides sociales s'élèvent à 100€ pour la période du 22/01/2022 au 02/04/2022.

ARTICLE 2 : L'aide versée porte sur une prime naissance

Poggio-di-Nazza le 18/03/20220



adresse / adirizzu : Chiesa 20240 POGHJU-DI-NAZZA

Tel : 0495569050 Fax : 0495569214 mairie.poggio-di-nazza@orange.fr